

AVIS AU PUBLIC

COMMUNE DE PANCHERACCIA

(Installations classées pour la protection de l'environnement)

Le préfet de la Haute-Corse

informe le public que par arrêté N° 307-2016 en date du 21 avril 2016 a été acté le changement d'exploitant en faveur de la SARL AGREGATS BETON CORSE, pour l'exploitation de la carrière alluvionnaire, sise sur la commune de PANCHERACCIA.

Conformément aux dispositions de l'article R. 512-39 du code de l'environnement, cet arrêté est tenu à la disposition du public, en mairie de PANCHERACCIA où il peut être consulté par toute personne intéressée.

Cet avis est publié sur le site internet des services de l'Etat en Haute-Corse
(www.haute-corse.gouv.fr).